

LISTE DE CANDIDATURES - Collège BIATSS

SCRUTIN DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

Date limite de dépôt : **Lundi 02 décembre 2024 à 12h00 à la DAJI**

Ce formulaire de candidature doit être adressé dûment complété et signé,

- Soit déposé directement auprès de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université Paris Nanterre, contre remise d'un récépissé de dépôt, **impérativement sur rendez-vous** ;
- Soit envoyé par courrier, via lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail avant la date et horaire limite (election@liste.parisnanterre.fr) :

« Elections Personnels Collège BIATSS UFR LCE - À l'attention de Madame la
Présidente »

Direction des Affaires juridiques et institutionnelles (M. VANHULLE – Bureau B706)
Université Paris Nanterre
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex

Tous les champs sont obligatoires.

Le dépôt des listes peut être effectué par toute personne, personnel ou usager de l'établissement exclusivement. En conséquence, il appartient à une organisation de mandater l'usager ou le personnel de l'établissement qui pourra déposer la liste de candidats en son nom, et de signifier ses nom et prénom à la DAJI à l'adresse election@liste.parisnanterre.fr. Ce dépôt a lieu en même temps que les déclarations individuelles de candidature. Le dépôt d'une liste par une personne extérieure à l'établissement est interdit.

⚠ Le mandataire de dépôt de liste ne doit pas être confondu avec le mandataire de liste et le mandataire de liste suppléant : ces derniers, désignés parmi les candidats de liste, sont les interlocuteurs exclusifs de l'université.

NOM DE LA LISTE :

MANDATAIRE DE LISTE :

NOM : Prénom :

Mail :@parisnanterre.fr

MANDATAIRE DE LISTE SUPPLÉANT :

NOM : Prénom :

Mail :@parisnanterre.fr

Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : election@liste.parisnanterre.fr

COMPOSITION DE LA LISTE

	NOM - Prénom	SEXE H / F
1		
2		
3		
4		



Il est vivement recommandé aux candidats et aux mandataires de listes de bien vérifier que leur dossier de candidature est complet et correctement rempli, et de ne pas attendre les derniers jours pour le déposer.

Une liste de candidats irrecevable au moment de son dépôt ne pourra pas être régularisée au-delà de la date et horaire limites.

Par ailleurs, le principe de l'élection fait obstacle à ce qu'une même personne soit candidate sur des listes en concurrence pour le même conseil.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. La liste de candidats peut être incomplète **La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Profession de foi (*facultative*)

Appartenance ou soutien dont bénéficie la liste (*facultatif*) qui sera le cas échéant mentionnée sur l'intranet et les bulletins de vote (cette appartenance doit être justifiée par un courrier original signé par le représentant légal de l'organisation) :

.....
.....
.....
.....

Fait le : à :

Signature **originale** manuscrite (au stylo feutre ou à bille et non photocopiée) du mandataire de liste :